



*En vigueur dès le 1er janvier 2024*

**La distribution d'imprimés publicitaires ne sera plus permise sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville**

**Sainte-Thérèse, le 23 novembre 2023** – La MRC de Thérèse-De Blainville pose un geste important en matière de protection de l'environnement en interdisant la distribution d'imprimés publicitaires sur tout son territoire (Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les villes de la MRC ont donc décidé de prendre action conjointement dans ce dossier et adopteront donc chacune une résolution en ce sens lors de leur prochaine séance de conseil respective.

**Distribution limitée aux personnes intéressées seulement**

Dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2030, adopté en juin dernier par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), une mesure importante prévoit que la distribution d'imprimés publicitaires sera encadrée sur tout le territoire de la CMM, afin de limiter la distribution aux seules personnes intéressées à les recevoir, dans l'objectif de réduire les impacts environnementaux qui lui sont associés.

**Une suite logique à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique**

Proactive en matière de lutte aux changements climatiques, la MRC a déjà adopté une résolution en guise d'appui aux chantiers de la *déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (C-DUC)* et une autre en guise d'appui à la *Fédération canadienne des municipalités* concernant le recyclage et la réutilisation des plastiques.

Le préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, Eric Westram, a tenu à rappeler que cette décision est une réponse aux attentes exprimées aux chantiers de la C-DUC portant sur une consommation respectant les capacités de la planète et visant à endiguer le gaspillage.

« Il faut freiner la distribution systématique des imprimés et limiter le gaspillage des ressources et la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. Par ailleurs, l'utilisation d'un sac de plastique nuit au recyclage des matières, car il ne peut être séparé de son contenu au centre de tri » de conclure Eric Westram.

-30-

### **À propos de la MRC de Thérèse-De Blainville**

*La MRC de Thérèse-De Blainville est située sur la Couronne Nord de Montréal. Elle est l'une des MRC constituantes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et est aussi, la porte d'entrée de la région des Laurentides. Sa population est proche de 165 000 habitants répartie sur une superficie de 207 km<sup>2</sup> et dans sept (7) Villes : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse. C'est un territoire qui offre les avantages de l'attractivité à la fois de la région métropolitaine et des Laurentides. Outre le fait que la MRC soit desservie par une ligne de train de banlieue, par trois gares et par de nombreux circuits d'autobus, elle est aussi arborée de trois autoroutes (A13, A15, A640 et très prochainement A19) et de la Rivière des Mille-Îles. En fait, c'est un territoire où il fait bon vivre et travailler!*

Source : Kamal El-Batal, DBA. Adm.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
MRC de Thérèse-De Blainville – 450 621-5546